

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 juillet 2010

Absents : Marie-Hélène BRIAT (pouvoir donné à Louis BOUCHET). Liliane GENEYTON (pouvoir donné à Michèle SAUVIGNET), Noël MARCOUX (pouvoir donné à Louis BOUCHET). M. le Maire donne lecture des délibérations du conseil précédent, nous informe des demandes de permis de construire et de déclarations de travaux, et aborde l'ordre du jour.

1 - Délibérations

- 2^{ème} contrat de rivières (SIMILAV) : Programme d'actions pour assainissement retenu dans le prochain contrat :

Reprise étalée de l'ancien réseau unitaire en réseau séparatif (Ravat, Bizay, Gipon-Corbes, Félines)

Révision de l'étude du zonage et du diagnostic du réseau communal

Traitement de la sortie des lagunes (Lugnieux)

Entretien station Say et réseau

Le CM approuve ce programme.

- Voirie : programme 2001- 2012

25 000 euros ont été pris sur le programme voirie pour effectuer la chaussée de Lugnieux.

Le CM approuve la proposition de la commission voirie pour 2011 -2012 : traversée de Maure et chemin des Rameys.

- Enveloppe parlementaire

Le CM a sollicité le Sénateur FOURNIER pour une demande de subvention pour la tranche 3 du Pavé. Accord annoncé. Nous attendons la réponse du Sénateur FRÉCON. Pas de possibilité financière pour le député Jean-François CHOSSY.

- Pont du Merdary

Le CM prend une délibération pour demander une subvention au titre des amendes de Police 2011 pour sécuriser ce pont dont les abords sont dangereux.

2- Situation financière : financement des projets en cours

Pour l'instant pas d'emprunt envisagé pour financer les travaux de l'école. On lancera si nécessaire un emprunt pour la tranche 3 du Pavé. Toujours en attente de versement de la subvention du Conseil Général sur la tranche 2.

3- Intercommunalité

- **Situation actuelle** : le conseil communautaire du 31 août 2010 élira nouveau président et bureau.
- **Projet : achat terrain Petite Enfance**
- M. le Maire a adressé un courrier à la communauté de communes pour rappeler la position de son CM sur le projet Petite Enfance : Il ne communiquera aucune liste de terrains. Il souhaite la constitution d'un groupe de travail dont il demande à faire partie. La procédure pourrait commencer, si le choix de terrains présentés par la municipalité convenait au groupe de travail.

4- Avancement chantiers et étude :

1- Ecole :

Malgré quelques problèmes, le chantier en cours du restaurant scolaire avance. Le passage obligatoire de la commission de sécurité aura lieu fin août pour permettre la réouverture de l'école à la rentrée.

La peinture de la salle de classe de Mme CHAPOT (classe maternelle) est entreprise par nos agents municipaux.

La subvention de 45% soit 54 000 euros environ pour le financement des travaux de la cantine a été notifiée le 29 juillet 2010.

2- Aménagement traversée du Pavé :

- Tranche 3 : lancement des travaux le 4/10/2010 par EIFFAGE et le 11/10/2010 par DEMARS pour le déplacement du monument aux morts.
- Tranche 2 : des malfaçons ont été constatées, POLLEN demande aux deux entreprises concernées (CHÂTRE serrurerie et BARD paysagiste) de les réparer. M. le Maire et son CM se réservent le droit de retenir la garantie et de faire exécuter les travaux par d'autres entreprises si les réparations ne sont pas exécutées.
- **3- Extension assainissement La Garde** : une réunion a eu lieu avec les différents intéressés pour estimer la PVR que peut percevoir la Mairie. Le lancement des appels d'offres se fera la dernière semaine d'août ce qui permettra de fixer le montant à répartir. Les travaux pourraient être terminés fin février.
- **4- Etude ZPPAUP** (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager): façade de la maison MONIER, le dossier est retenu (réunion du 22/07/2010), cette maison étant jugée caractéristique de l'habitat local.

5- Personnel

1- Secrétariat : Maryline GIRARDON prendra ses fonctions le 16/08/2010 pour une période de stage d'un an. Isabelle BARTHELEMY sera en congé du 16/08 au 04/09/2010.

2- ACOMO-ACFI : courrier Centre de Gestion sur mise en œuvre.

ACMO (Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité).

ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection) : agent extérieur chargé du contrôle des règles de sécurité.

Un ACOMO sera désigné dans le personnel de la commune, avec pour charge d'établir les règles de sécurité par poste de travail pour le personnel communal. Un élu, Noël MARCOUX, apportera son aide pour l'établissement des fiches par poste de travail.

Le CM décide de signer un contrat triennal entre la Mairie et le centre de gestion pour l'utilisation d'un ACFI pour la somme de 250 euros par an. Cette dépense sera prévue au budget 2011.

Prochain conseil municipal le vendredi 24 septembre 2010 à 20 heures.